

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 20231205

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue lundi le 4^e jour du mois de décembre 2023 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire, monsieur Mario Guertin et les conseillers suivants :

Messieurs	David Banville Jonathan Proulx Guillaume Soucy Gervais Soucy Robert Duchesne
Madame	Marie-Hélène Caron

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 390-2023- RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES AINSI QUE DIVERS TARFIS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Par la présente monsieur Guillaume Soucy, donne avis de motion au règlement 390-2023 ; RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES AINSI QUE DIVERS TARFIS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX qui sera approuvé dans une séance subséquente.

Fait à Saint-Narcisse-de-Rimouski,
ce 5^e jour du mois de décembre 2023.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

*Sceau de la
Municipalité*



Vanessa Ruest-Vignola

Greffière-trésorière